

Fruits et légumes

Portrait d'une filière hors Pac

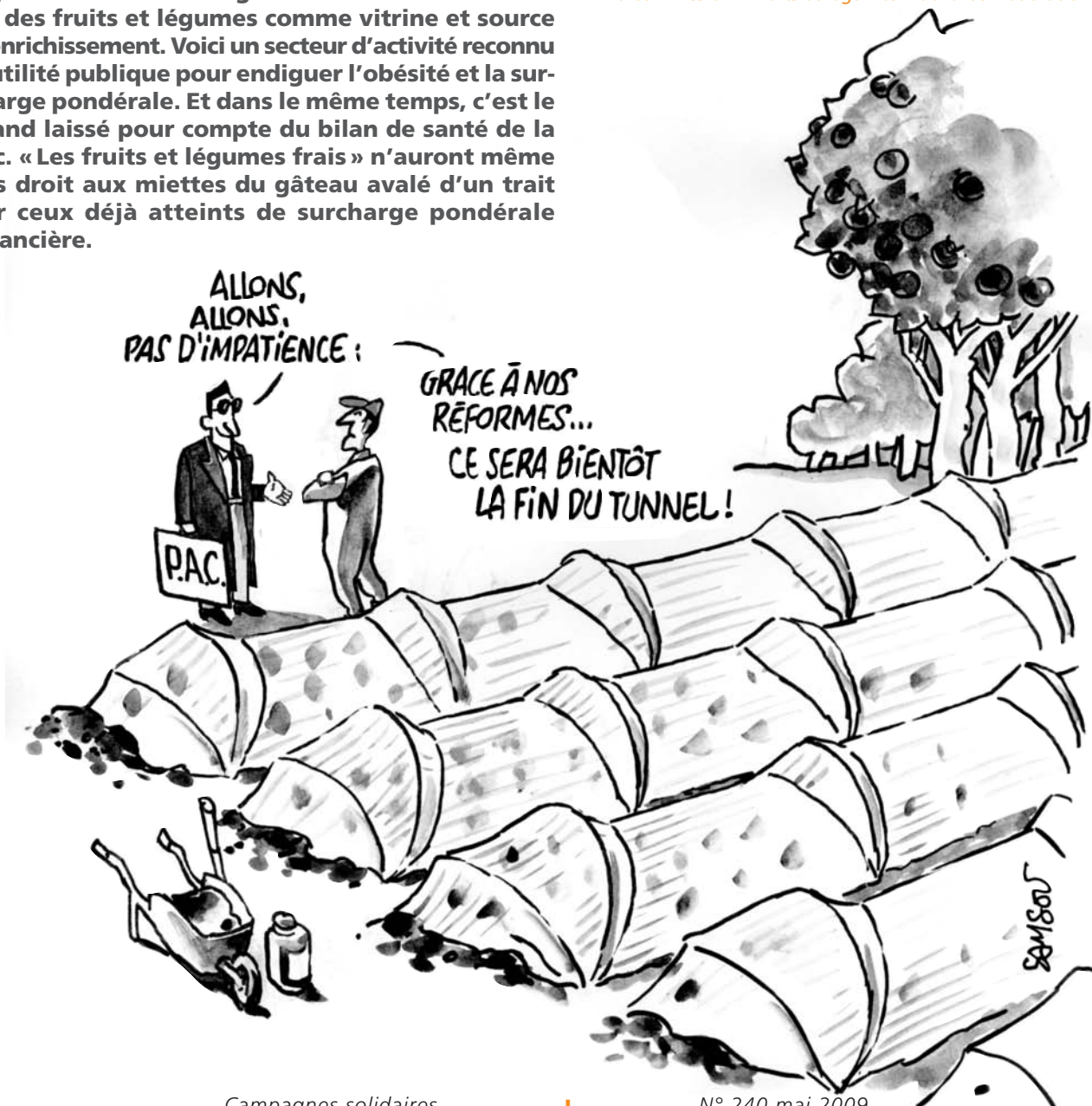
Les comptes de l'agriculture française le révèlent à chaque publication annuelle : « les fruits et légumes » sont toujours dans le bas du tableau au niveau des revenus. Quant au nombre de cessations d'activité, il ne cesse d'augmenter. Cette production, en dehors de la Pac jusqu'alors et évoluant sur un schéma très libéral, représente en valeur 16% des productions agricoles françaises. Elle ne bénéficie d'aides communautaires qu'à hauteur de 3% des budgets. C'est un secteur où l'organisation économique a toujours pour objectif de maintenir une production « compétitive », sans jamais apporter une sécurisation des prix, ni faciliter le regroupement des producteurs - la moitié d'entre eux n'appartient à aucune organisation. Arboriculteurs et maraîchers n'acceptent plus aujourd'hui de voir la grande distribution se servir des fruits et légumes comme vitrine et source d'enrichissement. Voici un secteur d'activité reconnu d'utilité publique pour endiguer l'obésité et la surcharge pondérale. Et dans le même temps, c'est le grand laissé pour compte du bilan de santé de la Pac. « Les fruits et légumes frais » n'auront même pas droit aux miettes du gâteau avalé d'un trait par ceux déjà atteints de surcharge pondérale financière.

Les producteurs disent non aux politiques ne s'appuyant que sur une seule béquille : le prix du marché, quels que soient les volumes produits ou importés.

A l'opposé de cela, de nouvelles formes de commercialisation se mettent en place en dehors des schémas imposés, initiées par les paysans eux-mêmes. Ne seraient-ils pas en train de se réappropriier le produit de leur travail, avec la complicité des consommateurs ?

Il serait bon que les décideurs politiques, en allant faire leur marché de fruits et légumes, demandent à la vendeuse ou au vendeur le lieu de production, les conditions de culture. Rien de tel pour les mettre en appétit et repenser les politiques agricoles dans le bon sens de la marche.

La commission « fruits et légumes » de la Confédération paysanne



Enjeux

Vers une refonte des modes de production et de commercialisation

Grenelle de l'environnement, bilan de santé de la Pac, nouvelles directives... autant d'actualités qui modifient l'organisation économique d'un secteur très vulnérable. Pour les arboriculteurs et les maraîchers, l'heure est aux questionnements.

Le secteur des fruits et légumes est marqué par des variations de prix à la production, fluctuants d'une année à l'autre, voire même du début à la fin de saison. Les aléas climatiques, la périssabilité des produits, le diktat de la grande distribution, le jeu des importations sont autant de facteurs influençant le revenu des producteurs, le rendant aléatoire et fragile.

Dans ce contexte difficile, pour tenter de pérenniser le maintien des exploitations, des mesures politiques ont été prises dans le cadre de la réforme de l'Organisation commune des marchés, avec l'intégration d'une partie de la production dans le bilan de santé de la Pac et la réforme de l'organisation économique (décret d'octobre 2008).

En 2008, le Grenelle de l'environnement a eu un impact sur le secteur puisque celui-ci est un gros utilisateur de pesticides. Les décisions qui en seront issues répondront-elles aux questions que se posent les producteurs, en quête permanente d'alternative au modèle conventionnel ?

L'année 2009 sera marquée par la disparition des comités économiques agricoles adossés aux bassins de production. Sont ou seront créées des associations d'organisations de producteurs (AOP) nationales par espèce – relayant les anciennes sections nationales « produit » – et des AOP multi-produits ou de services. Pour l'instant, ce bouleversement au sein de l'organisation économique ne semble pas attirer de nouveaux candidats, tant au niveau des OP (organisations de producteurs) que des producteurs indépendants (voir encadré).

Assouplissement de la normalisation

À partir du 1^{er} juillet 2009, la Commission européenne va introduire une nouveauté dans la réglementation : celle de la dénormalisation concernant le calibrage, le poids, l'étiquetage... Par contre, une norme générale de commercialisation sera établie pour la plupart des fruits et légumes. Les obligations de qualité seront



Depuis 2008, de multiples campagnes de promotion de fruits et légumes sont organisées. Comment sont-elles interprétées par les consommateurs ? Comme un message publicitaire vantant les notions de plaisir et de goût ? Une meilleure façon pour équilibrer leur régime alimentaire ? Une opération pour soutenir les producteurs ?

abrogées. Seulement dix normes propres aux pommes, agrumes, kiwis, laitues, chicorées frisées, scaroles, pêches et nectarines, poires, fraises, poivrons doux, raisins de table et tomates seront maintenues. Jusqu'alors, les contraintes s'appliquaient de façon unilatérale à tous les producteurs quels que soient le mode de commercialisation et les volumes commercialisés.

Faut-il y voir un danger, les prix pouvant être tirés vers le bas par la disparition de ces normes au profit de celles qu'imposent des acteurs privés, comme la grande distribution, sur des critères de calibre, de poids... ? Ou alors peut-on y voir une reconnaissance des modes de production ou d'espèces délaissées qui trouveront des débouchés de proximité ou de la revalorisation de produits « confectionnés maison », sans passer par la grande distribution ? Ces nouvelles dispositions pourraient peut-être donner un coup de frein à la standardisation et à l'industrialisation de la production des fruits et légumes.

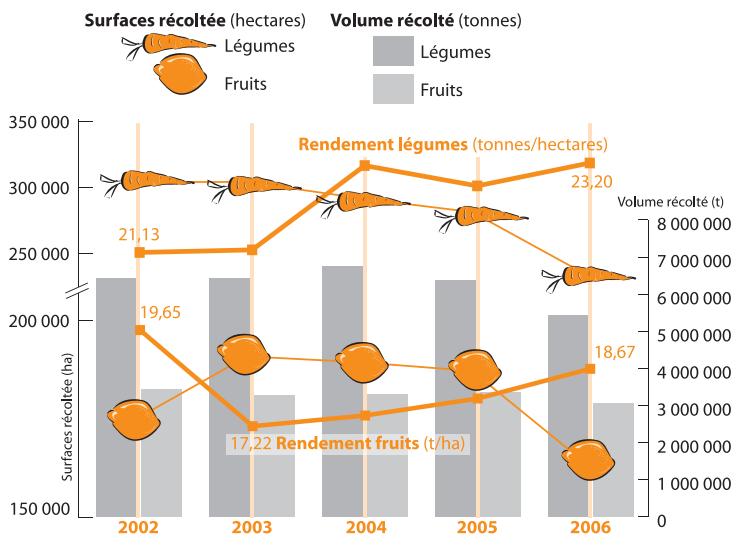
Une OP : qu'est ce que c'est ?

Depuis 1996, l'OCM (organisation commune de marché) des fruits et légumes s'articule autour d'organisations de producteurs (OP) reconnues par l'Europe. La mise en marché reste encore très fragmentée : l'organisation économique passant par ces structures ne concerne que la moitié de la production, en volume et en valeur. En France, il y a 300 OP en 2007. L'objectif communautaire est d'atteindre une concentration de l'offre organisée de 60% en 2013. Pour l'instant, de nombreux producteurs n'y trouvent pas leur compte : les cotisations sont élevées, le prix des produits pas meilleurs, l'organisation de la production est parfois inefficace car il y a souvent surproduction avec des prix bas.

Par ailleurs, des AOP (associations d'organisations de producteurs) ont été créées en janvier 2008 pour rassembler les OP. On distingue des AOP de commercialisation (concentration de l'offre) et des AOP de gouvernance (pilotage national par produit ou groupe de produits). Les producteurs indépendants et certaines organisations de producteurs vont s'y trouver en retrait. Ainsi, ils ne pourront pas être bénéficiaires d'aides nationales car celles-ci seront exclusivement réservées aux structures regroupées dans ce type d'associations. En revanche, ces producteurs seront soumis au système d'extension des règles sans véritable représentativité. Ces évolutions contribuent à creuser les inégalités...

Anaïs Hammel,
animatrice nationale de la Confédération paysanne

La production légumière et celle de fruits diminuent



En France, en 2006, la surface récoltée a diminué de presque 21% pour les légumes et 11% pour les fruits par rapport à l'année précédente.

Source : Scees

... Dans le bilan de santé de la Pac, seules certaines espèces en fruits et légumes (poires, pêches, pruneaux...), dans le cadre de la contractualisation avec les industries de transformation ou rentrant dans l'assolement (melon, légumes), sont éligibles aux aides. Il est regrettable que l'ensemble des fruits et légumes frais ne soit pas concerné. Pour bénéficier de ces aides, il est aussi obligatoire d'appartenir à une organisation de producteurs.

Dans ce dédale de réglementation, de refonte des schémas de production et de commercialisation, des producteurs continueront à offrir des fruits et légumes selon leur propre éthique, en accord avec ce que la nature peut donner, tout en s'adaptant aux attentes des consommateurs. Ils respecteront au mieux la législation mais exigent en retour une juste rémunération.

Pierre Veyrat,
paysan dans la Drôme

Témoignage

Des productions qui disparaissent

Andrée Lignon, arboricultrice en Gaec, produit du melon (2 ha, 40 tonnes), des cerises (0,5 ha, 3 tonnes), des prunes (1,5 ha, 13 tonnes), du raisin de table (chasselas de Moissac, 3,5 ha, 40 tonnes), à Lafrançaise dans le Tarn-et-Garonne. Elle livre ses fruits à un petit expéditeur local. Mais cette année, Andrée arrête sa production de melon.

Il y a vingt ans, dans les coteaux de Lafrançaise, nous étions une douzaine de paysans à produire du melon. L'an dernier, nous étions deux. Cette année, il n'en restera plus qu'un puisque j'ai décidé d'arrêter cette production. Pour deux raisons : les prix très bas n'ont pas couvert les charges durant deux années de suite et les grêles de 2007 et 2008 ont fini de nous anéantir économiquement. Un autre facteur décourage fortement les petits producteurs comme moi, c'est l'apparition de nouveaux acteurs dans la filière : le producteur-emballleur-expéditeur-importateur qui est en général intégré dans une OP (organisation de producteur). À Noël, il ira produire ses melons en Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion. Les coûts de production seront faibles et les prix de vente élevés. En avril, il fera sa saison au Maroc, puis en Espagne. En juin, il reviendra produire dans le Sud-Est de la France. En juillet, en pleine saison, il sera chez nous, dans le Tarn-et-Garonne. Les prix bas l'affectent

peu puisqu'il aura déjà fait de bonnes marges en hiver, au printemps et au début de l'été. À noter que ce nouvel acteur est un expert pour activer les primes Pac sur les grandes surfaces industrialisées s'étendant dans les zones céréalières du Gers ou de Poitou-Charentes. Il a aussi les moyens qu'il faut pour promouvoir sa propre production aux dépens de petits producteurs.

Comment peut-on accepter ces délocalisations ? Surtout lorsque l'on sait que le melon du Maroc, la pomme de Chine ou le haricot du Sénégal sont produits au détriment des productions locales. Pour satisfaire nos besoins d'extravagances à Noël, nous infligeons aux Africains ou aux Chinois des pénuries alimentaires : l'eau est détournée pour les cultures d'exportation, les terres sont réquisitionnées, les travailleurs sous payés, les fruits et légumes sur traités pour voyager sans dommage. Comment peut-on continuer à importer des pommes de Chine ou du Chili, tout en exportant les nôtres aux Émirats Arabes



« L'OCM (Organisation commune des marchés) a provoqué des effets désastreux en faisant disparaître des petites exploitations arboricoles se situant dans les zones difficiles des coteaux au profit de grosses structures implantées dans les plaines du Tarn et de la Garonne », explique Andrée Lignon, depuis vingt ans dans le métier.

Unis, alors que le réchauffement climatique est un enjeu majeur pour la survie de la biosphère ? Et avec tous ces échanges, comment remettre au goût du jour les produits de saison et de qualité, ceux-là même qui apportent tous les éléments nutritifs ? Il est urgent de remettre du bon sens et de l'équité sur notre planète mondialisée.

Andrée Lignon,
arboricultrice dans le Tarn-et-Garonne

Témoignage

« Ce métier a de l'avenir mais à condition... »

À quinze minutes de voiture de la Tour Eiffel (sans feu rouge !), Xavier Morize, son épouse Nadine, et leur fils Côme ont constitué un Gaec à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines) où sont produits fruits, légumes et céréales. Face à face, entre le père (50 ans) et le fils (27 ans).

Racontez-nous dans quelles conditions se sont réalisées vos installations respectives ?

Le père : Je me suis installé en 1981 dans la commune où mes parents exploitaient 10 hectares en location. Pour m'installer, avec Nadine, nous avons acheté une parcelle de 6 hectares pour produire des légumes de plein champ et des fruits rouges. Par la suite, nous avons racheté les parcelles qu'exploitaient mes parents. Nous nous sommes fortement endettés et on peut dire que nous avons vécu quinze ans de galère. Peu à peu, nos conditions de travail se sont améliorées par la construction d'un hangar, de serres et de notre maison. Nous avons eu la chance de rencontrer un agriculteur investisseur foncier qui nous a acheté 20 hectares supplémentaires en échange d'un bail de 18 ans, que nous avons cultivés en céréales pour améliorer notre revenu et aussi avoir le plaisir d'être paysans. En 1995, nous avons planté un hectare de pommes et de poires. Depuis que l'exploitation tourne, le désir de transmettre ce bel outil de travail ne me quitte plus. Je reconnais que j'ai poussé Côme à venir nous rejoindre !

Le fils : C'est ce que j'ai fait en 2006 après mes BTS en technologie végétale et ACSE⁽¹⁾. J'ai conscience de la chance de pouvoir m'installer dans cette zone périurbaine habitée par une

population aux revenus très élevés. Un hors-cadre familial n'aurait jamais pu le faire à cause de l'importante pression foncière qui existe et certains blocages de notre profession. Cela n'a pas été une mince affaire... Cependant, je ne me sens ni l'âme d'un maraîcher, ni celle d'un arboriculteur, ni même d'un céréalier mais plutôt celle d'un entrepreneur. La possibilité d'acquérir en location 50 hectares sur le coteau d'en face a été déterminante pour me décider à m'installer dès maintenant en Gaec. En fait, ce qui m'intéresse le plus dans ce métier, c'est la partie valorisation de la production et la vente. Ça tombe bien puisque mon père a la passion de produire, d'être auprès de ses arbres !

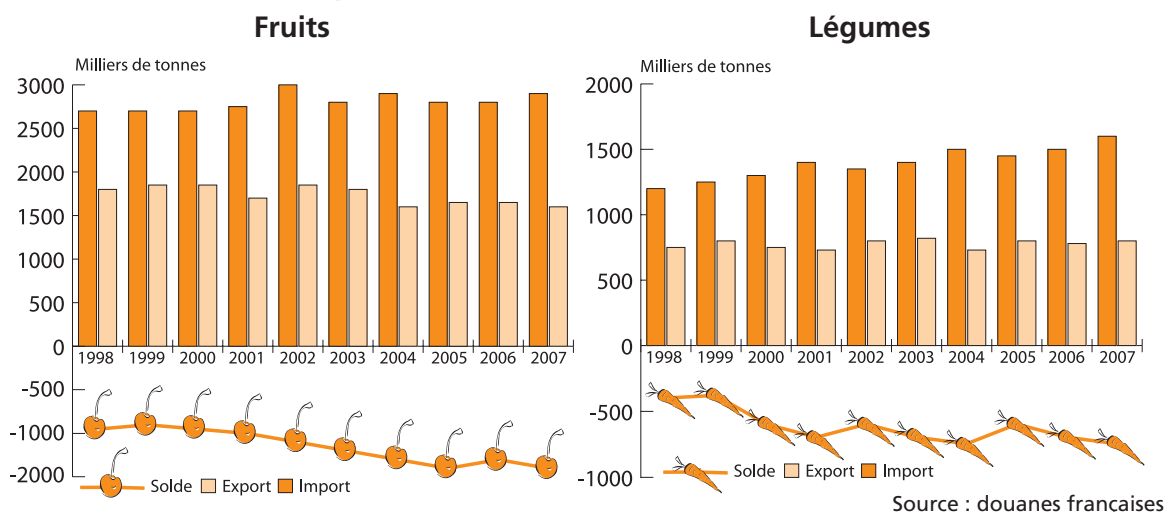
Comment assurez-vous la commercialisation de votre production ?

Le père : Avec l'arrivée de Côme, nous avons remis à plat la structure même de l'exploitation. Nous l'avons agrandie en



louant, comme il l'a dit, 50 hectares de céréales et aussi 4 hectares de vergers voués à l'arrachage ou à l'abandon ; 3 000 m² de serres supplémentaires ont été bâties ; du matériel et des véhicules renouvelés ; un emprunt contracté... Nous avons ajouté un deuxième marché, celui de Chatou. Et surtout, nous nous sommes lancés dans la vente par paniers, avec contrat sur trois mois comme en amap. Nous les écoupons sur l'exploitation ou en partenariat avec la SNCF et la chambre d'agriculture à la sortie de la gare de Ver-

Un déficit permanent du solde de la balance commerciale





Pour résoudre le problème de la fatigue des sols, une solution pour les Morize : la culture « en jardin suspendu », en choisissant des substrats de haute qualité.

sailles. Soit une distribution de 200 à 250 paniers par semaine tout au long de l'année. Si nous pouvions abandonner notre mode de commercialisation en gros et semi gros (10% de notre production actuelle), je serais heureux. D'une part, ces grossistes peuvent nous jeter comme une vieille chaussette, d'un jour à l'autre refusant de prendre nos produits : 15 tonnes de poires ont été ainsi jetées en janvier dernier. D'autre part, leurs prix sont fluctuants et bas (trois fois moins cher que si nous vendions en direct). Et puis, quelle satisfaction de savoir que sa production va directement chez le consommateur, sans s'abîmer, avec un minimum de transport ! Un consommateur va bien voir son « médecin de famille », pourquoi n'irait-il pas voir son « maraîcher de famille » ?

Le fils : Quand on voit l'ampleur de la demande et de moins en moins de producteurs de fruits et légumes dans notre région, c'est évident : ce métier a de l'avenir mais à condition d'intégrer sa production dans un circuit de proximité, en la valorisant au maximum, éventuellement

La ferme du Clos d'Ancoigny en chiffres

- 3 associés et 2 salariés à plein temps
- 5 ha de fruits (pommes, poires, prunes, abricot, pêche, framboises, fraises), 5 ha de légumes (une vingtaine d'espèces cultivées)
7 000 m² de serres froides
92 ha de céréales
- Chiffre d'affaires : 410 000 euros (48% en céréales et 52% en fruits et légumes)
Revenu pour les 3 associés : 48 000 euros
- Paniers entre 5 et 10 kg à 11, 16 ou 27 euros
Formation du prix de vente :
- sur le marché : prix des mercuriales (prix de gros) x 1,7
- pour les paniers : prix des mercuriales x 1,5

par la transformation. À cet effet, nous avons un magasin sur l'exploitation où nous vendons également une partie de notre production transformée en soupes, jus de fruits, confitures. Le système de panier est très intéressant puisque nous sommes assurés de vendre nos produits à des prix stables. Mais il faut qu'ils soient diversifiés et bons.

Pourquoi ne répondez-vous pas à la demande pressante pour le bio ?

Le père : Nous ne nous sentons pas les reins assez solides. Cela demande trop d'observations, de connaissances et de temps. Nous aurions beaucoup de casse.

Bien sûr, nous faisons de notre mieux pour réduire l'usage des pesticides en appliquant la lutte intégrée, notamment en utilisant des insectes prédateurs. Nous pratiquons quand même 12 traitements au verger et 3 pour les fraises sous les serres. Nous nous efforçons de faire un produit sain, ayant un maximum de qualités gustatives et qui soit raisonnable pour le porte-monnaie du consommateur. Nos pommes et poires sont deux fois moins cher qu'en grande surface... et ont un tout autre goût.

Quels sont vos principaux soucis aujourd'hui ?

Le père : On court partout ! Nous sommes tellement diversifiés que nous avons l'impression de bricoler. Il faudrait être plus nombreux. Nous avons beaucoup de mal à trouver de la main d'œuvre. Il faudrait pouvoir la loger. Heureusement au moment des récoltes et de la taille du verger, il y a une famille de « gitans » qui viennent avec leurs caravanes. Ce sont des personnes efficaces à qui l'on procure un emploi grâce au verger.

Le fils : 70 heures l'hiver et 90 heures l'été, cela n'a rien à voir avec le temps de travail de mes copains. Mais le plus dur, c'est d'être isolé, de se sentir le dernier des Mohicans dans cette plaine de Versailles. Il y a quinze ans, il y avait une dizaine d'agriculteurs sur la commune. Dans un rayon de quinze kilomètres, nous sommes encore une dizaine de maraîchers arboriculteurs mais aucun jeune, et sans esprit d'entraide. Et puis, je n'ai pas les mêmes préoccupations que mes collègues J-A⁽²⁾ céréaliers.

Pourquoi êtes-vous syndiqués aujourd'hui ?

Le fils : Moi je ne le suis pas. Avec si peu de temps disponible, je préfère faire une coupure bien tranchée. Mais je respecte l'engagement de mon père, même si je trouve que parfois il parle à un mur tellement le rapport de force est inégal !

Le père : Je suis sympathisant à la Conf' depuis que José Bové a fait connaître le syndicat. Les magouilles qui se font autour du foncier me révoltent. Je me suis suffisamment senti en phase avec les idées du syndicat pour m'engager au sein du comité national en 2007. J'ai l'impression d'être dans une grande famille. Pour moi, la Confédération paysanne est un vrai syndicat d'agriculteurs. Une famille. c'est vraiment stimulant. Je regrette simplement de représenter si peu de personnes en Ile-de-France. Il faudrait faire du porte à porte pour discuter avec les sympathisants. Ils existent, j'en suis persuadé ! Avec un peu plus de temps, je vais aller les trouver.

Propos recueillis par **Cécile Koehler**

(1) Analyse et conduite des systèmes d'exploitation.
(2) Jeune agriculteur.

Témoignage

« L'OP ? Un choix que je ne regrette pas »



L'intégration dans une organisation de producteurs est une démarche qui convient à Bernard Lepetit, producteur de pommes sur 20 hectares à Saint-Herblon, en Loire-Atlantique (800 à 1 000 tonnes, chiffre d'affaires : 150 000 à 300 000 euros annuels). Il travaille avec un associé et un salarié.

« Pour notre exploitation, l'organisation de producteurs présente des avantages techniques et financiers intéressants. Mais en aucun cas elle assume un rôle dans la défense du revenu des producteurs », affirme Bernard Lepetit, depuis vingt ans arboriculteur, intégré à la Scafla.

« Lorsque j'ai repris il y a vingt ans l'exploitation de mon père, producteur laitier, j'avais le choix : commercialiser mes pommes en circuit court ou long. Pour des raisons personnelles – méconnaissance et peu d'attirance pour la vente directe –, j'ai choisi de livrer la totalité de mes fruits à la coopérative Scafla⁽¹⁾. En 1999, cette coopérative est devenue une OP (organisation de producteurs) à la suite de la réforme de l'OCM (organisation commune des marchés). Globalement, je ne regrette pas ce choix. Pour plusieurs raisons.

Nous percevons une aide conséquente pour développer notre exploitation. Les fonds sont européens, tout en transitant par la coopérative. Celle-ci prélève 5% de notre chiffre d'affaires. Pour un euro prélevé nous percevons deux euros de l'Europe afin d'investir dans certains domaines qu'aura déterminés l'OP. En 2008, le Gaec du Louet a ainsi reçu une enveloppe de 16 000 euros qui, sur les cinq ans à venir, nous permettra de financer une plateforme de taille et la plantation de pommiers. Adhérer à cette démarche

apporte un dynamisme que je trouve stimulant dans ce métier si incertain. Cela nous pousse à investir, même par temps de crise. Par exemple, entre 2004 et 2006, pleine période de marasme, nous n'aurions jamais planté d'arbres sans soutien. La récolte de 2008 a montré que c'était une bonne décision. En fait, l'OP nous oblige à définir nos priorités sur le moyen terme (cinq ans). Pour déterminer son plan d'investissement, la coopérative suscite une réflexion collective, toujours riche d'enseignement. Les conseils techniques, notamment pour diminuer nos traitements phytosanitaires, sont aussi précieux.

Mais à ces avantages, il y a un revers de la médaille. C'est évident : nous sommes très dépendants de la stratégie de la coopérative. Le projet d'investissement est figé pendant cinq ans. Si demain, nous voulions sortir de l'OP, nous devrions rembourser les investissements qui ne sont pas amortis, ou alors il nous faudrait arracher tous les arbres. Par ailleurs, dans le fonctionnement même, il y a un point dérangeant : ce sont les plus grosses organisations de producteurs qui ont le plus gros chiffre d'affaires qui reçoivent le plus de soutiens. Quant au nouvel installé, qui n'a pas encore récolté, il ne reçoit rien !

Malgré les discours du gouvernement, aucune OP, aussi grande soit elle, n'aura suffisamment de poids dans les négociations avec la grande distribution. Elle continuera à faire pression, tant sur les producteurs que les consommateurs⁽²⁾. Le problème du juste prix pour le producteur et le consommateur relève de la maîtrise de la production. Reste à savoir comment l'agencer sur le terrain en tenant compte d'une forte spécificité : la fluctuation des prix liée aux aléas climatiques.

Les quantités peuvent varier de 10 à 15% entre deux années. En 2003, le prix des pommes vendues à la coopérative était de 40 centimes le kg ; en 2005, il n'était que de 21 centimes. À cette époque, entre 2004 et 2006, mon associé et moi, nous nous sommes fortement questionnés : fallait-il quitter le métier, nous qui avons les 45 ans passés ? Après un bilan de compétence et un contexte plus favorable en 2007 et 2008⁽³⁾, nous avons décidé de continuer le métier que nous aimions, même si dans cinq ans la question pourrait se reposer. »

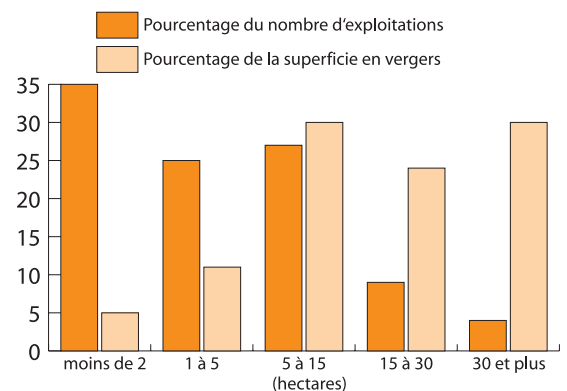
Propos recueillis par **Cécile Koehler**

(1) Société coopérative agricole et fruitière de Loire-Atlantique : 18 producteurs y livrent 10 000 tonnes de fruits (95% de pommes et 5% de poires) sur 280 ha.

(2) Le prix moyen de 85 cts le kilo de pommes mises en cageot que la Scafla vend à la centrale d'achat se retrouve deux fois plus élevé pour le consommateur.

(3) Pour chacun des associés, revenu net en 2008 : 20 000 euros. À savoir qu'en 2006, il était moitié moins.

Le verger français en dessous des 200 000 ha en 2007



Les 3/4 des exploitations ont moins de 10 ha et exploitent 1/3 de la superficie des vergers – Source : Agreste

Pesticides

Un prochain défi

L'objectif zéro pesticide sur nos fruits et légumes, est-ce une utopie réaliste ? Réaliste, oui, mais moyennant certaines approches.

Les prises de conscience des nuisances environnementales, de plus en plus liées avec les injustices sociales, s'intensifient. L'un des derniers films « Nos enfants nous accuseront » synthétise la situation par une formule choc : « Les molécules ont remplacé les paysans ».

Il est désormais urgent de bouter hors de nos fermes la trilogie : engrais, pesticides et semences de synthèse. Et c'est possible dès maintenant. Il y a quelques mois la FAO reconnaissait que l'agriculture biologique pouvait nourrir la planète.

Pour réussir ce défi, il faut soutenir les exploitations, en les adaptant progressivement. Celles qui sont spécialisées en fruits et légumes, il faut les gérer selon l'approche de l'« agriculture intégrée »⁽¹⁾, à articuler au « système canadien » (voir encadré). Quant aux petites exploitations, il faut les « marier » aux cultures paysannes traditionnelles et aux cultures citoyennes modernes.

Ces vingt dernières années, dans de nombreux pays, des microprojets ont obtenu de bonnes performances écologiques et économiques sur des petites fermes⁽²⁾. Très souvent, c'est le résultat d'un partenariat sans frontières entre une communauté paysanne et une ONG ou un centre de recherche. Toutes ces démarches optimisent le potentiel de fertilité naturelle en diversifiant les assolements avec des plantes complémentaires dans le temps ou l'espace (céréales après une légumineuse, fruits et légumes avec des « grandes cultures »), ou même en

faisant du lombricompostage... La plupart du temps, ces initiatives associent une ferme comportant un élevage de petite taille (volailles, porcs, bovins, apiculture) pour une éco-cohérence globale. Ces petites fermes apporteront d'autant plus de fertilité et seront d'autant plus rentables qu'elles s'articuleront sur des modes de culture que l'on redécouvre aujourd'hui : la permaculture et l'agroforesterie⁽³⁾.

Une nécessaire relocalisation

Par ailleurs, la réhabilitation de pré-verger est une excellente façon de moderniser nos systèmes traditionnels d'élevage. Ainsi les productions de fruits et de légumes pourront être relocalisées dans les systèmes d'agriculture paysanne familiale.

Toutefois, l'adaptation progressive des exploitations à un usage réduit de pesticides implique une double stratégie.

- Il s'agit de sortir l'agriculture de l'OMC. Ces accords multilatéraux justifient la prétendue vocation exportatrice des agricultures de pays riches. Pour cela, il faut préserver et multiplier les petites fermes en les réinstallant prioritairement autour des centres de consommation. Il faut aussi les aider à se diversifier écologiquement en associant les fruits et

légumes aux petits élevages pour améliorer la valeur ajoutée. Ceci doit se faire dans le cadre d'un partenariat avec les scientifiques, notamment ceux qui mettent en œuvre la recherche participative, et avec la société civile en quête de circuits courts pouvant garantir une alimentation de qualité à prix équitable.

- Ensuite, il est nécessaire de reprendre en main le premier levier d'orientation des pratiques agricoles que sont les APA (aides publiques agricoles) (voir pVIII).

Jacques Godard, paysan dans l'Eure

(1) Approche s'appuyant sur des régulateurs naturels des phénomènes de parasitisme : la coccinelle contre le puceron, pièges aux hormones sexuelles, par exemple.

(2) Réseau AZN (association inter-villages Zoramb Naagtaaba) au Burkina-Faso, Afrique verte au Sahel, biovillages en Inde, etc.

(3) Permaculture : pratique qui exige un travail mécanique du sol minimum pour optimiser celui de la microfaune et des vers de terre ; agroforesterie : intégration des arbustes et arbres dans des espaces consacrés aux autres plantes cultivées, optimisant les complémentarités entre végétaux, ce qui favorise leur développement mutuel et leurs protections naturelles.

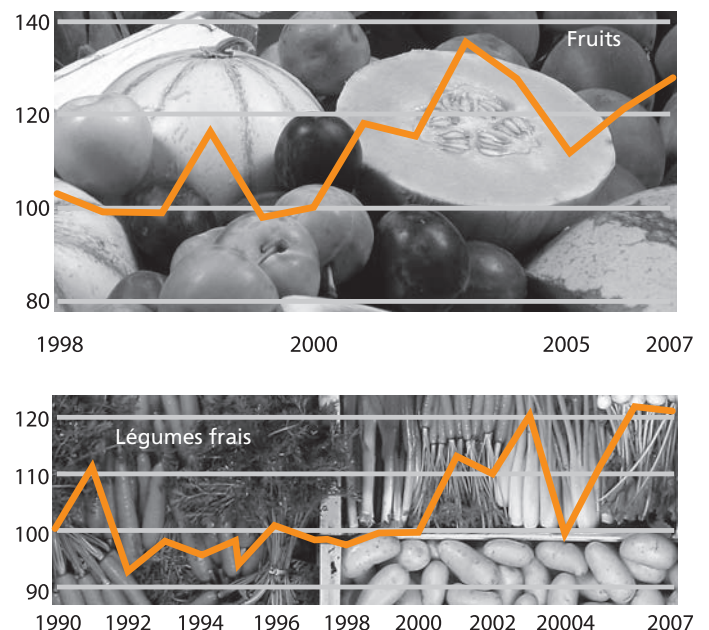
Un système qui fonctionne au Canada

Au Canada, il existe un acte de prescription des produits phytosanitaires qui est subordonné à un suivi très précis de toutes les mesures préventives mises en place sur l'exploitation. Le savoir-faire du praticien et la liste des alternatives à mettre en place ne cessant de s'étoffer au fil des années, le recours aux molécules tend progressivement à reculer. Tout en rassurant le professionnel par un filet de sécurité ponctuel, ce système éduque par l'incitation tout en réprimant peu. L'acte de délivrance du produit est soumis à une autorité qui de ce fait assume une part du risque environnemental.

Ce système qui perdure depuis près de 45 ans et qui fait école dans les États de l'Ouest des USA attend d'être l'objet d'une expertise française. Des élèves ingénieurs auront là l'occasion de combler cet oubli majeur par quelques sujets de thèse.

Une grande variation de prix

Indice des prix à la production



Revendications

Assurer un emploi stable et rémunérateur

La garantie de revenu est la priorité qui doit s'afficher dans toute mesure mise en place ou à venir. Pour la Confédération paysanne, cela repose de facto sur le principe du respect de la souveraineté alimentaire.

I n'y aura pas de garantie de revenu sans respect du principe de souveraineté alimentaire. Ceci exige un contrôle des flux de marchandises adossé à des dispositifs de régulation des volumes dans les bassins naturels de production. L'organisation économique doit être au service des producteurs, en prenant en compte la diversité des schémas de commercialisation, et être réactive face aux attentes des consommateurs. Pour maintenir un ancrage territorial, une relocalisation des productions est indispensable. Tant que la maîtrise et la répartition de la production des fruits et légumes n'est pas au cœur des dispositifs des politiques, une aide à l'actif est à inscrire dans le bilan de santé de la Pac. Celle-ci doit s'élever à hauteur de 10 000 euros maximum par actif, correspondant à 2 000 euros par hectare jusqu'à concurrence de 5 hectares.

Pour la Confédération paysanne, une aide à l'actif de 10 000 euros maximum par actif est à inscrire dans le bilan de santé de la Pac.

Pour une meilleure équité des revenus, la commission fruits et légumes de la Confédération paysanne considère que l'heure de travail consacrée à toute production agricole est d'utilité publique et mérite un même niveau de soutien public (voir encadré). Ainsi conçue, cette proposition induit automatiquement une conditionnalité environnementale dues à la diminution des nuisances liées aux transports. Elle permettrait aussi une baisse des prix favorable au pouvoir d'achat des ménages tout en améliorant la qualité des produits (fraîcheur, maturité).

La gestion de ces aides publiques agricoles n'a de sens que si elle est transpa-



L'heure de travail consacrée à toute production agricole est d'utilité publique et mérite un même niveau de soutien.

rente et rendue démocratique. Deux collèges sont à créer : professionnels et représentants de la société civile (consommateurs, environnementalistes, ONG Nord-Sud, associations de développement local, élus). Leur niveau de représentativité serait proportionnel à leur contribution : valeur ajoutée pour le collège professionnel ; montant total des subventions pour celui représentant la société civile. Ces aides doivent désormais être mises au service d'une culture de résistance au système agroindustriel mondialisé pour organiser l'émergence de cultures paysannes portées par des projets citoyens sans frontière.

L'ensemble de ces dispositions vise à assurer au paysan un emploi stable et rémunérateur. Cela passe par une harmonisation des charges pour éviter le dumping social et la mise en place d'une politique environnementale, s'inscrivant dans la durée par des pratiques relevant de l'agriculture paysanne.

La commission « fruits et légumes » de la Confédération paysanne

Des DPU spécifiques

Selon la Confédération paysanne, pour être acceptable et efficace une proposition de DPU (droits à paiement unique) spécifiques fruits et légumes doit répondre à deux conditions :

- prendre en compte le temps de travail nécessaire sur un hectare de ces productions. En attendant mieux, il suffit d'appliquer les coefficients multiplicateurs moyens d'équivalence déjà utilisés par la MSA (surface minimum d'installation) ou la CDOA (unité de référence). D'où la proposition de 2000 euros par hectare. Ceci n'étant applicable qu'à un maximum de 5 hectares de fruits et légumes par actif. Soit une dotation totale maximum de 10 000 euros.

- être réservée, en priorité, à trois catégories d'actifs :

- ceux qui sont spécialisés et qui n'ont donc jamais bénéficié de la Pac ;

- ceux travaillant sur des petites fermes : surface inférieure à la surface minimum d'installation ou à l'unité de référence. Il s'agit de permettre à tous ces actifs de se diversifier en fruits et légumes pour optimiser la réponse, en quantité et qualité, aux demandes locales en créant de la valeur ajoutée nécessaire à la préservation de leur emploi ;

- ceux qui viennent de s'installer sur des petites fermes spécialisées ou diversifiées.